



COMMISSION AUDIOVISUELLE En Nouvelle -Calédonie

Compte – rendu du 11 mai 2007

Présents : Christian, Divanach Ronan, Faucompré Luc, Hanocque Irène, Juncker Matthieu, Rabier Didier, Roux Alain, Théraube Christiane, Valton Yann

ORDRE DU JOUR : ORGANISATION DU 1^{ER} CONCOURS D'IMAGES SOUS-MARINES EN NC

1. **LE POINT SUR LES SPONSORS**
2. **MODIFICATION DU REGLEMENT**
3. **PARTICIPATION DES APNESITES AU CONCOURS**
4. **JURY ET MEMBRES ORGANISATEURS**

1. **LE POINT SUR LES SPONSOR**

En date du 11 mai, cinq sponsors ont donné un accord de principe à la CAV pour leur participation aux lots qui récompenseront les images primées :

Goro Nickel

RFO

Nouvelle-Calédonie Plongée (association de 10 club de plongée) ou Iatok Plongée

Le magasin de photographie à Ducos,

La CAV nationale.

Avant mercredi 16:

→ Didier doit voir Equinoxe / Marine Corail / L'Agachon / Le Grand Bleu

→ Christiane doit voir Air Calin sinon Air Calédonie

→ Yann doit discuter du sponsoring de Iatok plongée et démarcher Intersport

→ Matthieu et Yann doivent rencontrer lundi RFO pour obtenir plus de détails sur leur participation

→ **Chacune des personnes doit demander aux sponsors qu'elle a démarché d'envoyer leur logo sur imagesub.nc@gmail.com (format .JPEG ou .TIFF ou .EPS) en même temps que la signature de la lettre d'engagement (cf pièce jointe : « Lettre d'engagement de sponsoring.doc ») avant mercredi 16 à midi.**

L'affiche définitive avec tous les sponsors sera alors imprimée et publiée

2. MODIFICATION DU REGLEMENT DU CONCOURS

Plusieurs erreurs se sont insidieusement insérer tandis quelques points avait été omis dans les articles. Voici apr articles les rectifications

- 2 : la date de clôture des inscriptions est portée au « 11 juin 2007 » (et non au 30 mai).
- 2 : « la participation des plongeurs apnéistes photographes est portée à 3 000 CFP ».
- 3 : « les membres organisateurs du concours peuvent participer au concours » ; les membres du jury ne le peuvent pas.
- 3 : Les catégories (et donc les lots) ne sont plus distingués selon que les participants soient plongeurs ou apnéistes mais en fonction du matériel : « Deux catégories sont distinguées en fonction du matériel de photographie sous-marine : - une catégorie « initié » qui englobe les photographes disposant uniquement de leur compacte numérique nu,
 - une catégorie « expert » qui englobe tous les autres les photographes, ceux disposant d'un reflex numérique, d'un bridge, d'un compacte numérique muni de plusieurs objectifs interchangeable sous l'eau ou bien de source lumineuse autre que celle du flash incorporé à leur compacte (torche, flash extérieur etc.). »
- 4 : « Iatok plongée et le Phare Amédée Plongée ayant été pré identifié pour les plongeurs bouteilles et les apnéistes respectivement. Départ 7h30 et retour 13h. »
- 5 : « Au cours de la délibération, le jury pourra prendre en compte si le souhaite le mode d'immersion du participant (un plongeur bouteille ou apnéiste) ».
- 7 : « Les photographies pourront être utilisées par les sponsors à des fins publicitaires mais non commerciales (interdiction de vente des photographies sous-marines). Les photographies pourront être exposées dans le cadre de la promotion du concours. »

3. PARTICIPATION DES APNEISTES CONCOURS

Comme initialement prévu, le président du Club Apnéa (E. Clua) nous a confirmé la participation d'apnéiste à la journée du 24 juin 2007. Chaque apnéiste photographe sera accompagné au cours de ces immersions par un binôme non-photographe qui assurera sa sécurité. Le nombre de photographe apnéiste est limité à 7 ce qui porte à 14 le nombre d'apnéistes. Seuls les photographes verseront les frais d'inscriptions arrêtés à la somme de 3 000 CFP/personne.

4. JURY ET MEMBRES ORGANISATEURS

En date du 11 mai, quatre personnes ont donné leur accord pour participer au jury du concours

- Genevivre Briançon (Artiste)
- Catherine Guillaume (Responsable de communications chez Goro Nickel)
- Pierre Laboute (Photographe sous-marin professionnel)
- Pierre Larue (Photographe sous-marin professionnel)

Pour le cinquième et dernier membre du jury

➔ Matthieu et Yann doivent rencontrer lundi RFO pour leur faire la participation. En cas de refus, nous proposerons au chargé des affaires culturelles de la mairie de Nouméa

**La prochaine réunion se tiendra au CTOS
le vendredi 8 JUIN 2007 à 18h30**

(Exceptionnellement le vendredi pour avoir le maximum de personnes concernées par le concours)